L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 21 JUIN 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN, 21 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, 208 Vieille-Levée—grande vente générale de marchandises sèches, cannisgrain et américain.

Par B. J. Montgomery, à en salle d'encan, No 87, rue du Camp—Un assortiment général de meubles, gravures, tableaux, lits complets, etc., et beaucoup de cuisine.

Par G. Valeton, au No 14 rue Natchez, vente de divers de pantalons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, vin, etc.

Par J. Déjan, aux docaries de P. Limet, rue Conti—Chevaux de selle et de harnais, mulets, buggy, etc.

Par Hoffman, Martz & Co., au No 46 de la rue de Chartres—Chaussures, habillements faits et autres.

Par Vincent & Co., au magasin de M. Hadrigue, 41 rue de Chartres—Habillements, casimirs, doeskins, velours, coutils et autres de toutes sortes.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Notre-Dame—Sels.

Habillements à vendre. — Voilà un terme qui a couru le monde. Des habillements à crédit ! c'est ce qu'on ne voit pas sur les habillements vendus ici et s'ils n'ont pas été payés tout d'abord ils le seront encore moins quand ils ne vaudront plus rien. Cette considération n'empêche pas le sieur Vincent de Chartres aujourd'hui, ouvrant, à l'encan, des drape de toute sorte, coutils de velours pour gilet, des spentils, etc. pour habits, ainsi que cela sera annoncé au moment de la vente.

Voir. — Voir. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Pas de Compromis avec le Monopole.

L'enquête faite devant le commissaire des Etats-Unis Urban, dans l'affaire de Cutlers, est instructive et curieuse à plus d'un titre. Elle a prouvé que les six personnages qui peuvent être considérés comme les moteurs du monopole, le rôle actif qu'ils ont joué, le gouverneur Warmoth et M. Weed, propriétaire du *Times*, ont manifesté, à diverses reprises, leur désir d'effectuer un compromis entre la Compagnie des Abattoirs et les bouchers opposants. Plusieurs articles publiés dans le *Times* tendaient au même but. Le compromis qui permettrait aux accusateurs actuels de se retirer leur argent en un bénéfice respectable, voilà tout ce que ces messieurs désirent !

Comme nous ne sommes ni l'organe du monopole ni celui des bouchers, mais bien organe de ce que nous croyons être la vérité et le bien public, ce n'est pas au point de vue des intérêts particuliers de la Compagnie des Abattoirs ou de ceux des bouchers, mais bien dans ses relations avec les intérêts des consommateurs, c'est-à-dire de la communauté tout entière, que nous envisagerons les concessions qu'aurait un compromis entre la direction actuelle du monopole et les bouchers qui lui font maintenant de l'opposition.

Nous nous souvenons qu'un lundemain même du jour où la loi fut passée, chez l'avocat obtenue de la Législature, avenant certaines largesses en actions Législateurs, à l'exécutif et à des conseillers subalternes, se trouvant sans remercier pécuniaires pour exploiter leur privilège, s'en allaient le colportant de porte en porte, offrant de le vendre à des conditions avantageuses. On fit des propositions à plusieurs riches bouchers qui refusèrent, on en fit à quelques citoyens placés dans l'opinion publique, dans le but que ceux-ci se laissassent tenter par l'appât des énormes bénéfices qu'on leur ferait retirer de l'affaire même en réduisant les tarifs de façon à ne pas trop écorcher les consommateurs. L'un de ces citoyens vint même nous trouver pour nous demander ce que nous pensions de la proposition et nous lui répondîmes que certainement que nous opposons aujourd'hui le compromis et que nous allons encore.

Or, l'affaire ne prenait pas et peu s'en fallu que le mois de juin arrivât sans qu'on vit rien de fait, car il n'y avait pas de capital sérieux, et les 20,000 actions avec une considérant que des chiffres rapier. Mais la spéculation s'en mêla, quelques gros bonnets ayant accaparé en leurs mains la plupart des actions, ont résolu de pousser l'affaire à tout prix en intéressant à en résoudre leur et l'influence était nécessaire. C'est ainsi que s'est formée la coalition actuelle, qui a pour chefs apparents, d'après l'enquête, le gouverneur et M. Weed, et, en effet, ces deux messieurs qui seuls le plus à un compromis. Examinons donc quel serait l'effet d'un compromis.

Supposons que la direction actuelle de la Compagnie du Crescent City propose aux bouchers de réduire ses tarifs à moitié prix, on de leur faire des concessions, ou autres celle de les autoriser à tuer leurs animaux aux Abattoirs Cavarec, et ceux-ci, de guerre lasse, acceptent. La conséquence de la cessation de toute résistance serait la constitution définitive du monopole. Les bouchers s'étant assujettis à la Compagnie, ayant reconnaissant l'exercice de leur industrie, et pour se contenter des redevances qu'elle aurait à payer à la Compagnie et des prises qu'ils ont faites, ils ajouteraient un tant pour cent aux prix ordinaires auxquels ils débitent leur viande avant les saisies. Ce tant donc le public qui paierait les frais de la guerre. Ce ne serait que pour un temps, et provisoirement, pour ne pas effrayer les spectateurs, les prix ne seraient pas trop élevés. Mais cet état de choses ne serait que temporaire. Il est dans la nature humaine que les gens qui sont maîtres d'une situation, cherchent à en tirer le meilleur parti, et c'est ce qui arriverait le jour où le monopole serait établi sans conteste.

Voyons, maintenant, quelle durée seraient les concessions faites aux bouchers par la direction actuelle de la Compagnie, et le fait même du compromis, les actions des Abattoirs haussaient considérablement. La majeure partie des détenteurs actuels se hâtaient de profiter de la hausse pour réaliser 40, 50 pour cent de bénéfices. Mais alors qu'arrivait-il ?

Les nouveaux possesseurs des actions, curieux, à leur tour, d'avoir une pareille fortune, changeraient la direction, demanderaient qu'on fit produire à l'affaire tout ce qu'elle peut produire en vertu de la loi qui a créé le monopole pour cent-cinq ans, avec des privilèges dont aucune échéance peut réclamer l'application pendant toute cette période. Si le compromis était fait pour toute la durée du monopole on en attaquerait la validité ; s'il était fait pour une plus courte période, on refuserait de renouveler les concessions accordées. Rien ne serait négligé pour se produire au monopole le plus de revenus possibles, au profit des nouveaux actionaires, qui seraient d'autant plus en droit qu'ils auraient acheté leurs actions plus cher. M. Weed, qui serait tiré d'épingle du jeu, de son côté, il aurait tenu ses promesses faites par son journal au sujet de la viande à bon marché, etc., etc., il aurait avec raison que les promesses n'ont pu engager la compagnie.

Nous n'avons pas de conseils à donner aux bouchers parce que, sous le régime actuel, ils ne défendaient leur cause qu'autant qu'elle est celle de la liberté de l'industrie.

Mais, au nom de la consommation, nous soutenons qu'un compromis serait aussi illégal que le maintien du statu quo. Ce serait le monopole approuvé et forcé par l'alliance même de ceux qui combattaient aujourd'hui.

Or, dans le débat litigieux qui se poursuit, la ville de la Nouvelle-Orléans dont l'alimentation est en jeu, a le droit de faire entendre sa voix, et si un compromis avait à se conclure entre les parties adverses au détriment de ses intérêts, elle a le droit d'intervenir au procès et d'exiger qu'il soit poussé jusqu'à une décision finale. Le Cour Suprême est saisie de la question de constitutionnalité de la loi qui a créé le monopole des Abattoirs. Un intérêt d'ordre public exige qu'elle soit appelée à se prononcer sur cette question, non seulement à cause des conséquences qu'aurait, pendant vingt-cinq ans, pour la population, l'exploitation plus ou moins étendue du privilège exorbitant de la Compagnie des Abattoirs, mais parce que la soumission à ce monopole créerait un précédent qui autoriserait la Législature à commettre de nouveaux empiétements sur la libre exercice des industries les plus importantes.

Nous appelons sur ce grave sujet l'attention des administrateurs de la ville et de tous les commerçants. Il est évident que les partisans du monopole cherchent à fatiguer les bouchers et à les amener les uns après les autres à un compromis. Ce compromis accomplirait les desseins avoués et secrets des auteurs du monopole. Il ne faut pas qu'il s'accomplisse.

Le procès sur les Abattoirs.

C'est aujourd'hui que le juge Dibble, de la Huitième Cour de District, doit se prononcer sur le maintien ou le rejet de son injonction contre les bouchers, et aussi sur la motion de l'avocat-général pour la mise à exécution de l'injonction lancée l'année dernière.

Le juge Durell, de la Cour de District des Etats-Unis, aura également à prendre connaissance des témoignages recueillis par le commissaire des Etats-Unis et à statuer sur l'affaire de M. Weed.

Mort de l'Archevêque Odin. — La nouvelle de la mort du vénérable archevêque de la Nouvelle-Orléans, Monseigneur Odin, a été reçue en ville samedi et elle a été communiquée dimanche aux fidèles dans toutes les églises catholiques. Mgr. Odin, dont la santé était depuis longtemps très mauvaise, était allé chercher dans l'air de son pays natal, en France, un soulagement à ses souffrances. Il avait, en effet, éprouvé quelque amélioration, mais après avoir reçu les derniers soins et même temporaires, il vient de succomber le 25 mai, longue et douloureuse maladie. Nous laisserons aux prêtres de son diocèse le soin de célébrer ses vertus et de rendre justice à sa bonté. Nous devons nous contenter de dire qu'il laisse dans la population de notre ville un nom vénéré.

Faillite de la mort de Mgr. Odin, Mgr. Forest, son coadjuteur, devient archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Millet ou Broom Corn. — Nous avons reçu un échantillon de "Broom Corn" ou petit millet provenant de l'habitation de M. L. André Barthe, située dans la paroisse Jefferson. Cette plante qui produit la graine de millet sert à faire des balais. Le colon de M. Barthe a fait pour la culture de cet article un essai très heureux et très bien réussi. Il a planté sur un arpent de terre et a récolté 400 livres de graine. Il a fait ses balais lui-même et il en a fait plus qu'il n'en faut pour sa consommation. Il a même de quoi en vendre. Il a fait ses balais avec des tiges de 4 pieds de hauteur. Ceux qui ont vu ses balais disent qu'ils sont très bien faits et très beaux. Nous félicitons M. Barthe d'avoir fait ce premier essai avec tant de succès et nous espérons que son exemple sera suivi par beaucoup de planteurs. Il est certain que la culture de cette plante est très facile et très peu coûteuse. Elle ne demande pas de soins particuliers et elle peut être cultivée par les enfants. Il est à désirer que la culture de cette plante soit encouragée par tous les planteurs qui ont des enfants. Ils trouveront dans cette culture un moyen de leur donner un petit revenu qui leur sera très utile.

Excursion. — Le général McComb, actuellement président de la Compagnie du Chemin de Fer Jackson et vice-président de la Compagnie du Mississippi Central Railroad, est parti hier soir accompagné du gouverneur Warmoth et du maire-assistant Conley, ainsi que d'une soixantaine de citoyens invités, sur un train spécial, à l'effet d'observer les opérations de ces deux chemins de fer.

Le Parti Républicain et la Police. — Les républicains du Septième Ward se sont rassemblés hier soir et ont été harangués par le maître de poste Lowell. Une résolution condamnant le Bureau de Police pour avoir nommé James Gilbury capitaine de police, a été rejeté presque à l'unanimité.

Autre accident fatal. — Hier soir, vers 7 heures et demie, Paul Anglade, natif de France, est tombé de sa charrette au coin du pont de Bayou et de la route St-Jean, et bientôt après est mort des suites de cette chûte.

Chûte fatale. — Un petit garçon de couleur, âgé de 12 ans, nommé Sam, a été tué hier matin en tombant d'une charrette de bois, rue de l'Usage, une des roues lui passant sur la tête.

Accident de chemin de fer. — Hier soir vers 6 heures, une petite fille de Mr W. Binnott, âgée de 2 ans et demi, demeurant rue Jackson, entre Annonciation et Chippewa, a eu ses deux pieds et ses deux mains écrasés par le char No 8 de la ligne Jackson, le docteur qui a été appelé pense toutefois que le tétanos ne survienne. Le cocher, nommé Decker, a été arrêté.

Rapport mortuaire. — Diminution de 63 sur les décès de la semaine dernière. Quant au nombre des victimes de la variole, il se réduit à 5, tous de couleur. Ce bulletin est donc très rassurant.

Noyé. — Le corps d'un nègre inconnu a été trouvé sur le fleuve à Carrollton, dimanche dans l'après-midi.

Feu. — Hier matin, vers une heure, l'escalier de la maison No. 107, rue de la Douane, occupée par un barbier, a été brûlé et la porte en fut sauvée par le gouverneur Warmoth et du maire-assistant Conley, ainsi que d'une soixantaine de citoyens invités, sur un train spécial, à l'effet d'observer les opérations de ces deux chemins de fer.

Le Parti Républicain et la Police. — Les républicains du Septième Ward se sont rassemblés hier soir et ont été harangués par le maître de poste Lowell. Une résolution condamnant le Bureau de Police pour avoir nommé James Gilbury capitaine de police, a été rejeté presque à l'unanimité.

Autre accident fatal. — Hier soir, vers 7 heures et demie, Paul Anglade, natif de France, est tombé de sa charrette au coin du pont de Bayou et de la route St-Jean, et bientôt après est mort des suites de cette chûte.

Chûte fatale. — Un petit garçon de couleur, âgé de 12 ans, nommé Sam, a été tué hier matin en tombant d'une charrette de bois, rue de l'Usage, une des roues lui passant sur la tête.

Accident de chemin de fer. — Hier soir vers 6 heures, une petite fille de Mr W. Binnott, âgée de 2 ans et demi, demeurant rue Jackson, entre Annonciation et Chippewa, a eu ses deux pieds et ses deux mains écrasés par le char No 8 de la ligne Jackson, le docteur qui a été appelé pense toutefois que le tétanos ne survienne. Le cocher, nommé Decker, a été arrêté.

Rapport mortuaire. — Diminution de 63 sur les décès de la semaine dernière. Quant au nombre des victimes de la variole, il se réduit à 5, tous de couleur. Ce bulletin est donc très rassurant.

Noyé. — Le corps d'un nègre inconnu a été trouvé sur le fleuve à Carrollton, dimanche dans l'après-midi.

Feu. — Hier matin, vers une heure, l'escalier de la maison No. 107, rue de la Douane, occupée par un barbier, a été brûlé et la porte en fut sauvée par le gouverneur Warmoth et du maire-assistant Conley, ainsi que d'une soixantaine de citoyens invités, sur un train spécial, à l'effet d'observer les opérations de ces deux chemins de fer.

Le Parti Républicain et la Police. — Les républicains du Septième Ward se sont rassemblés hier soir et ont été harangués par le maître de poste Lowell. Une résolution condamnant le Bureau de Police pour avoir nommé James Gilbury capitaine de police, a été rejeté presque à l'unanimité.

Autre accident fatal. — Hier soir, vers 7 heures et demie, Paul Anglade, natif de France, est tombé de sa charrette au coin du pont de Bayou et de la route St-Jean, et bientôt après est mort des suites de cette chûte.

Chûte fatale. — Un petit garçon de couleur, âgé de 12 ans, nommé Sam, a été tué hier matin en tombant d'une charrette de bois, rue de l'Usage, une des roues lui passant sur la tête.

Accident de chemin de fer. — Hier soir vers 6 heures, une petite fille de Mr W. Binnott, âgée de 2 ans et demi, demeurant rue Jackson, entre Annonciation et Chippewa, a eu ses deux pieds et ses deux mains écrasés par le char No 8 de la ligne Jackson, le docteur qui a été appelé pense toutefois que le tétanos ne survienne. Le cocher, nommé Decker, a été arrêté.

Rapport mortuaire. — Diminution de 63 sur les décès de la semaine dernière. Quant au nombre des victimes de la variole, il se réduit à 5, tous de couleur. Ce bulletin est donc très rassurant.

Chronique Locale.

Affaire des abattoirs. — L'affaire a été reprise ce matin devant la commissaire Urban :

J. T. Aycock dépose ainsi : Je demeure à Jefferson ; je fais le commerce des bestiaux depuis 18 ou 20 ans, et suis membre de l'Association. Je fais partie de la raison sociale Tuban, Aycock & Co, qui exerce des poursuites contre la Compagnie des Abattoirs en vertu d'un jugement rendu par la Cour Suprême. Je connais M. Weed et M. F. S. Pratt. Dans tous les procès faits pour ou contre les Abattoirs, M. Weed, M. F. S. Pratt jouent le principal rôle. J'ai eu divers conversations avec M. Weed au sujet de ces procès. J'eus une conversation très sérieuse avec lui, il y a un an ou deux environ. Il me fit observer que je devrais me joindre à eux et que, si je voulais, ils arriveraient vite à un arrangement. Il me dit que le bureau siégeait, qu'il s'y trouverait tout de suite, arrangerait cela et que je pourrais y faire ma fortune. Je lui répondis que je ne voulais rien avoir à faire à proposition pour tout l'or du monde. Il dit alors qu'il nous battrait malgré tout. M. Pratt était présent. C'était dans l'étude de l'ancien Cour. Je demandai à M. Weed, une fois que nous nous fussions battus, si nous irions aux Etats-Unis, si ces procès n'auraient pas une fin. Il répondit qu'il n'en savait rien, mais qu'il était sûr de nous battre à la fin.

J'ai vu M. Weed parler à beaucoup de gens au sujet des abattoirs. Je l'ai vu conférer avec les avocats de la Compagnie des Abattoirs dans les Cours de justice. Pratt était quelques fois avec lui et quelques fois non.

L'été dernier, je vis M. Weed conférer avec M. Hornor. Dès le commencement du procès M. Weed, Pratt et Bonsteen o été très actifs autour des bouchers, et ont montré beaucoup d'anxiété. Je n'ai jamais eu de conversation avec M. Weed sur l'injonction de la Cour. M. Weed a dit qu'il était son fils aux Etats-Unis et à statuer sur l'affaire de M. Weed.

Interrogé par M. Hunt, M. Dibble répond qu'il n'a jamais dit du haut de son siège que le juge Bradley s'était conduit comme un imbécile. J'ai fait des remarques de ce genre, à part moi, dans mon tête-à-tête ici, mais je l'ai corrigé. On m'a demandé si j'avais conversé avec M. Weed, et je dis en substance que j'avais causé avec lui et avais vu de la conduite du juge Bradley ; je ne pense pas avoir employé ce langage même ; je pensais que le juge Bradley avait décidé qu'il n'avait pas de juridiction. Cette conversation a eu lieu dans un char entre la ville avant que le juge Bradley eut rendu sa décision. Je n'ai voulu faire aucune réflexion malveillante ni à aucune personne. Le juge Bradley, ainsi seulement j'ai voulu dire de sa prétentions et de sa méprise.

Paul Esteban jure de dire la vérité et dépose qu'il est boucher ici depuis 28 ans. Il est président de l'Association de Bienfaisance des Bouchers et des Marchands de Bestiaux. Ils n'ont jamais essayé de contrôler le prix du bœuf. Les bouchers appartiennent à toutes les nationalités ; 30 ou 75 seulement sont de la Gascogne. Le haut prix du bœuf est venu dans les années dernières, causée par les steamers Morgan occupant avec Mobile Foster & Co. qui ont fait tort à ceux qui ont pu pour la Compagnie des Abattoirs.

J'ai vu, dit M. Esteban, Weed et Pratt se donnant beaucoup de mouvement dans les cours, parlant aux avocats, &c. J'ai eu une conversation avec eux à propos d'un compromis. Ils voulaient donner aux bouchers plusieurs centaines d'actions, à la condition de renoncer au procès. Nous refusâmes. L'injonction exécutée par la police a causé une perte de $50,000 à $56,000. Le syndicat d'intervention dans ces procès pendant devant les cours d'Etat et entre parties en corporations domiciliées dans le même Etat, l'effet serait d'opérer une révolution dans la forme de notre gouvernement ; que si le département politique du gouvernement peut opérer une semblable révolution, le pouvoir judiciaire ne peut interposer son pouvoir dans ce but.

J'ai vu souvent M. Wood dans ces derniers temps ; je ne lui ai jamais entendu dire qu'il eut aucune action dans la Compagnie des Abattoirs ; je n'ai jamais ouï dire que le gouverneur en eut. Je sais que M. Pratt est le président de la Compagnie. M. Weed ne m'a jamais dit qu'il en fut un des directeurs